Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Aerospace Spares and Logistics / Pieces de rechange aerospatiales et logistiques 11 Laurier St. / 11, rue Laurier 8C1, Place du Portage Gatineau Québec K1A 0S5

Date	
2014-08	3-11
IS No./N° V	ME
end fin	Time Zone Fuseau horaire
	Eastern Daylight Saving Time EDT
1-	uyer ld - ld de l'acheteur
· ·	N° de FAX
(01))).	77-0437
	end fin

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
SEE HEREIN					
Vendor/Firm Name and Address	. Handranen au				
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone					
Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm					
(type or print)					
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/					
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	res d'imprimerie)				
Signature	Date				



*	Public Works and Government Services Tr	Travaux publics et Service gouvernementaux Canada	ervices anada				Document No.W8485-152386/A	Š	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 auses and Conditions Clauses et Conditions
Item Article	Description	Dest. Code Dest.		Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price FOE Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM on Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
-	NSN - NNO: 1670-21-860-3698	W3526	-	W3526	75	Each	S	↔	SEE HEREIN	
	CANOPY, PERSONNEL PARACHUTE									
	SHELF LIFE/BATCH MANAGED ITEM									
	•									
	PREPARATION FOR DELIVERY:									
	CLAUSE D3013C - 10 1 00 JA 00									
	0.00 CM E6 L 00 0 BB									
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 36376									
	Part No N° de la partie:				-					
	8927687									
	Quality Assurance No				•	•				
	N° d'assurance de qualité:									
	OAC-O									

*	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	ics et Serv ntaux Cana	ices da			Document No.W8485-152386/A	Š	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 auses and Conditions Clauses et Conditions
Item Article	e Description		Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/f FOB Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM on Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	NSN - NNO: 1670-21-869-2186	186	W3526	W3526	30	Each	€	\$	SEE HEREIN	
	RIP CORD, PARACHUTE		•							
	PREPARATION FOR DELIVERY CLAUSE	AUSE								
	D3013C:									
	110 1 00 00 00 0.00 CM BL 1YYOBO	YYOBO								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 36376	w								
	Part No N° de la partie:									
	8927766-1									
	Quality Assurance No				•					
	N° d'assurance de qualité:		•		•					
	OAC-O		•							

W8485-152386/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-152386

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - Nº du dossier

419byW8485-152386

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Représentants du fournisseur

PARTIE 2 - EXIGENCE

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin

PARTIE 3 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection
- 3. Variation du taux de change

PARTIE 4 - ATTESTATIONS

- 1. Dispositions relatives à l'intégrité renseignements connexes
- 2. Programme des marchandises contrôlées
- 3. Certification des prix

PARTIE 5 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Certificat d'utilisateur final
- 3. Besoin
- 4. Clauses et conditions uniformisées
- 5. Livraison
- 6. Autoritée contractuelle
- 7. Paiement
- 8. Instructions relatives à la facturation
- 9. Contrat de défense

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-152386/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-152386

419byW8485-152386

PARTIE 1 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee s-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (26/06/2014) Instructions uniformisées - biens ou services - **besoins concurrentiels**, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le document 2004 (26/06/2014) Instructions uniformisées - biens ou services - **besoins non concurrentiels**, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

W8485-152386/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-152386

419byW8485-152386

4.1 Les dessins et spécifications pour les articles 1 et 2 sont disponibles pour fin de soumission seulement. **Veuillez en faire la demande à l'autorité contractante au moins 15 jours avant la date de clôture.**

4.2 Représentants du fournisseur

Noms et numéros de téléphone de la personne avec qui communiquer:

Suivie de la livraison	Renseignement s généraux
Nom:	Nom:
Téléphone:	Téléphone:
Télécopieur:	Télécopieur:
Courriel:	Courriel:

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

W8485-152386/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

t File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-152386

419byW8485-152386

PARTIE 2 - BESOIN

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Voir page(s) intitulée(s) "Détails de l'article" de ce document.

W8485-152386/A

iiiiio. - ii de iiiivitatii

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-152386

419byW8485-152386

PARTIE 3 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

1.1 Critères d'évaluation obligatoires - Produits :

Les facteurs obligatoires suivants seront pris en considération dans l'évaluation de chaque soumission:

- a. se conformer aux modalités de paiement proposées;
- b. fournir, si nécessaire, la fabrication et la traçabilité des pièces pour tous les articles;
- c. fournir une des conditions matérielles demandées;
- d. accepter les termes et conditions que contour dans le présent document DP / contrat
- e. coût de transport (fournisseurs américains).

1.2 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué comme suit :

- a. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
- b. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
- c. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
- d. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.
- e. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger. (A0222T, 25/04/13)

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat. (A0069T, 25/05/07)

3. Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques- (C3010T, 06/11/13)

PARTIE 4 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation

Solicitation No. - N° de l'invitation W8485--152386/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Client Nei. No. - N de lei. du client

W8485-152386

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

419byW8485-152386

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003 (OU insérer 2004, s'il y a lieu). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques

- 3. Attestation des prix fournisseurs étrangers (C0001T, 25/05/07) OU
- 3. Attestation des prix fournisseurs canadiens (C0003T,12/12/08)

W8485-152386/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

110110. 11 44 4666161

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-152386

419byW8485-152386

PARTIE 5 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Certificat d'utilisateur final

Le Canada atteste que les biens, les services ou les deux commandés dans le cadre du contrat sont achetés par le Canada pour l'usage exclusif des Forces armées canadiennes. (D0050C,25/05/07)

3. Besoin

Voir page(s) intitulée(s) "Détails de l'article" de ce document.

3.1 Condition du matériel

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et(ou) du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions. (B1000T, 30/11/07)

3.2 Dessins

Dossier technique officiel sera émis par le ministère de la Défense nationale.

3.3 Marquage - (D2000C, 30/11/07)

3.4 Marquage détaillé de l'emballage - différents

le nom du fabricant;

les données exigées dans le contrat ou dans la spécification de biens ou de services;

1. L'entrepreneur doit s'assurer que les informations suivantes sont fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles :

Pour les articles 1et 2:

Le nom du fabricant La date de fabrication

2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes. (D2016C, 11/01/10)

3.5 Durée de conservation

L'article 1 aura 216 mois autorisé durée de vie comme indiqué dans l'ITFC D-05-001-001/SF-000 à la date de la livraison au ministère de la Défense nationale.

3.6 Étiquetage - (D2001C, 30/11/07)

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

W8485-152386/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-152386

419byW8485-152386

3.7 Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada (D5510C, 26/06/14)

ÙÓ

- 3.7 Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis (D5515C, 11/01/10)
- **3.8 ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité Exigences (CAQ Q)** (D5540C, 16/08/10)
- 3.9 Documents de sortie (MDN) entrepreneur établi au Canada (D5606C, 16/07/12) OU
- 3.9 Documents de sortie (MDN) entrepreneur établi aux États-Unis (D5605C, 11/01/10)

3.10 Document de sortie - distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- A. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- B. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- C. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- D. Une (1) copie au Quartier général de la Défense nationale

Édifice Mgén George R. Pearkes

101, promenade Colonel By

Ottawa (ON) K1A OK2

À l'attention de : DOA 2-4-4

- E. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- F. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- G. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au

DAQ/Administration des contrats

Quartier général de la Défense nationale

Édifice Mgén George R. Pearkes

101, promenade Colonel By

Ottawa (ON) K1A OK2

Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

Remarque: Pour les contrats relatifs à la livraison de carburant aux aéronefs, les copies b, c et d ne sont pas requises. (D5620C, 16/07/12)

3.11 Ensembles incomplets - (D9002C, 30/11/07)

4.1 Conditions générales

2010A (01/03/2014), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4.2 Limitation de la responsabilité de l'entrepreneur au titre de dommages subis par le Canada

1. Cet article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Toute mention dans cet article de dommages causés par l'entrepreneur comprennent les dommages causés par ses employés, ainsi que ses sous-traitants, ses mandataires, et ses représentants, et leurs employés.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ W8485-152386/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$ du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-152386

419byW8485-152386

2. Que la réclamation soit fondée contractuellement, sur un délit civil ou un autre motif de poursuite, la responsabilité de l'entrepreneur pour tous les dommages subis par le Canada et causés par l'exécution ou la non-exécution du contrat par l'entrepreneur se limite à 5,000,000.00\$. Cette limite ne s'applique pas au cas

suivants:

- (a) toute violation des droits de propriété intellectuelle:
- (b) tout manquement aux obligations de garantie.
- 3. Chaque partie convient qu'elle est pleinement responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers et qui sont reliés au contrat, que la réclamation soit faite envers le Canada ou l'entrepreneur. Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser ce montant au Canada. (N0001C, 05/12/08)

5. Livraison

5.1 Livraison totale

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale tel qu'indiqué dans les pages de description d'articles.

(D0005C, 30/11/07)

L'entrepreneur doit avo	oir terminé la livraison comn	ne suit: Doit être complété par le soumissionnaire
Premier article: et	(le ou avant le) à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat
Production finale:	(le ou avant le) après l'acceptation du premier article.
Deuxième article: le ou	avant le premier (1er) déce	mbre, 2014.

S'IL VOUS PLAÎT PERMETTRE 8 JOURS POUR LA RÉCEPTION DE L'ENSEMBLE DES DONNÉES TECHNIQUES OFFICIELLE.

L'entrepreneur doit fournir toutes les inspections nécessaires pour le premier article aux exigences spécifiées préalablement à la production. Le démarrage de la production avant l'acceptation du premier article par le Canada est au seul risque de l'entrepreneur.

Si le premier article est rejeté, l'entrepreneur doit fournir les instructions de livraison pour retourner le premier article non-conforme dans les 48 heures après réception du rapport.

Dès la réception du premier article, l'entrepreneur doit, soit apporter les modifications nécessaires, des modifications ou des réparations à l'article premier. L'entrepreneur doit alors livrer un deuxième et dernier premier article dans un délai de 30 jours. Tous les coûts connexes seront assumés par l'entrepreneur. Si l'entrepreneur ne livre pas les premier article stipulées ci-dessus à son échéance, l'entrepreneur est réputé avoir échoué à faire la livraison par la date d'échéance et doit être en défaut aux termes du contrat.

5.2 Livraison accélérée

Chaque effort sera fait pour améliorer la livraison sans aucun coût supplémentaire à Sa Majesté. (XBD25K, 15/09/97)

5.3 Instructions d'expédition

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

W8485-152386/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-152386

419byW8485-152386

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (RDA), **Ministère de la Défense**, **15 avenue Westwin**, **Stn Forces P.O. 1000**, **Astra**, **Ontario K0K 3W0**, **Canada**. (D4002C, 25/04/13)

OU

5.3 Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger

- 1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur ______ selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
- 2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone: 1-877-447-7701 (sans frais) Télécopieur: 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel: ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre

De coordination de la logistique intégrée du MDN :

- a. le numéro du contrat;
- b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- c. la description de chaque article;
- d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- f. une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause C2608C du guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat) ou une copie du formulaire CI1, Facture des douanes canadiennes, de l'Agence des services frontaliers du Canada;
- g. les codes de la « Schedule B » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
- h. le certificat d'origine de l'Accord libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la Clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
- i. les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
- 4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.
- 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

W8485-152386/AClient Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-152386

419byW8485-152386

6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu. (Revisée D0035C, 11/01/10)

5.3 Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi au Canada

- 1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur ______ (Insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
- 2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone: 1-877-447-7701 (sans frais) Télécopieur: 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel: ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca

- 3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
- a) le numéro du contrat;
- b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- c) la description de chaque article;
- d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- f) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions

du

Code maritime International des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.

- 4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
- 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
- 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8485-152386/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-152386

419byW8485-152386

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu. (Revisée D0037C, 16/05/11)

- **5.4 Paletisation** (D6010C, 30/11/07)
- 5.5 Matériaux d'emballage en bois (D2025C, 06/11/13)

5.6 Préparation pour la livraison - entrepreneur établi aux États-Unis

- 1. La préservation et l'emballage des **articles 1 et 2** doivent être conformes à la dernière version de la spécification militaire MIL-STD-2073 du Département de la Défense des États-Unis, et le marquage doit être conforme à la norme MIL-STD-129.
- 2. Les formulaires de données d'emballage antérieurement approuvées par les autorités américaines sont acceptables.
- 3. Les données d'emballage codées sont indiquées immédiatement sous la description de l'article auquel elles s'appliquent. Si aucune donnée n'est indiquée, l'entrepreneur doit soumettre un formulaire de données d'emballage pour approbation. (D3019C, 30/11/07)

5.6 Préparation pour la livraison - entrepreneur établi au Canada

- 1. La préservation et l'emballage des **articles 1 et 2** doivent être conformes aux spécifications relatives à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-001/SF-001, et le marquage doit être conforme à la spécification D-LM-008-002/SF-001. Le formulaire « DONNÉES D'EMBALLAGE REQUISES », niveau B, doit être conforme à spécification D-LM-008-011/SF-001.
- 2. Les formulaires de données d'emballage antérieurement approuvées par les autorités canadiennes sont acceptables.
- 3. Les données d'emballage codées sont indiquées immédiatement sous la description de l'article auquel elles s'appliquent. Si aucune donnée n'est indiquée, l'entrepreneur doit soumettre un formulaire de données d'emballage pour approbation. (D3013C, 30/11/07)

5.7 Rendez-vous pour la livraison

L'entrepreneur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts. Le MDN se réserve le droit de refuser tout envoi sans arrangements préalables. Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone ou télécopieur :

Ministère de la Défense nationale 15, avenue Westwin Stn Forces, B.P. 1000 Astra, ON K0K 3W0

6. AUTORITÉE CONTRACTANTE

Sylvie Beauchamp

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Division de l'approvisionnement (SPDGP) 5C2, Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau, Québec

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

W8485-152386/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-152386

419byW8485-152386

Téléphone : 819-956-7646 Télécopieur: (819) 997-0437

Courriel: sylvie.beauchamp @tpsgc-pwgsc.gc.ca

(XLDV30, 18/04/05)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

7. Paiement

7.1 Base de paiement

- 1) PRIX: prix unitaire ferme
- 2) TVQ/TPS/TVH: En sus, si applicable et payable par le destinataire 3) DROIT: En sus, si applicable et payable par le destinataire

4) * FCA: à l'usine _____

OU

5) * RDA: Ministère de la Défense Nationale, 15, avenue Westwin, Stn Forces, B.P. 1000, Astra, Ontario K0K 3W0

***NOTA.** – À la première page du document et à la ou aux pages où figurent les détails des articles, FOB signifie FCA ou RDA, selon le cas. (XLDV34, 18/04/05)

- **7.2 Vérification discrétionnaire des comptes biens et(ou) services non commerciaux** (C0101C, 11/01/10) (PLUS DE 50,000\$ CANADIEN)
- 7.3 Taxes entrepreneur établi à l'étranger (C2000C, 30/11/07)
- 7.4 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change (C3015C, 06/11/13)
- **7.5 Droits de douane et taxes de vente du Canada entrepreneur établi à l'étranger** Les droits de douane et la taxe de vente du Canada, si applicable, sont en sus du prix contractuel et payable par le Canada. (C2605C, 12/05/08)

7.6 Documentation des douanes canadiennes Généralités

- 1. L'entrepreneur doit fournir deux (2) exemplaires de la Facture des douanes canadiennes (FDC) ou deux (2) exemplaires de la facture commerciale portant la mention « Pour les douanes seulement ».
- 2. Pour les envois en provenance des États-Unis et du Mexique, et qui sont d'origine états-unienne, mexicaine ou canadienne aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et aussi pour les envois en provenance d'Israël qui sont d'origine israélienne aux termes de l'Accord de libre-échange Canada-Israël (ALÉCI), l'entrepreneur doit fournir la preuve de l'origine des biens. Pour les biens d'une valeur égale ou supérieure à 1 600 \$ CAD, une telle preuve doit prendre la forme d'un certificat d'origine de l'ALENA/ALÉCI. Par contre, dans le cas de biens d'une valeur inférieure à 1600 \$ CAD, une simple déclaration sur la facture sera suffisante. Dans les deux cas, le document doit porter une signature originale et faire référence au numéro de contrat. Pour les contrats d'une valeur égale ou supérieure à 250 000 \$ CAD, la preuve de l'origine n'est pas nécessaire.
- 3. L'entrepreneur ne doit pas engager un courtier en douanes privé pour dédouaner les biens fournis en vertu du contrat, à moins d'avoir obtenu une autorisation en ce sens du Groupe de soutien du matériel canadien Services des douanes, au Quartier général de la Défense nationale, en communiquant par téléphone au 613-996-0290 ou par télécopieur au 1-800-306-1811 ou 613-992-9921.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

W8485-152386/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-152386

419byW8485-152386

Documents à remplir

- 4. La FDC ou la facture commerciale doit fournir l'information suivante :
- (a) une description détaillée des biens expédiés, y compris les codes de la « Schedule B » applicables aux États-Unis ou les codes du tarif douanier fondé sur le Système harmonisé des États-Unis;
- (b) la valeur et les conditions de vente de chaque article (par ex. vente, prêt, garantie, Incoterms 2000), y compris la valeur des réparations, les réparations aux termes d'une garantie ou les coûts de remplacement;
- (c) le numéro de contrat et les codes financiers (utiliser la case 3 de la Facture des douanes canadiennes);
- (d) le pays d'origine des biens;
- (e) dans le cas où un certificat d'origine de l'ALENA ou de l'ALÉCI a été établi, la case «

 Description de la FDC ou de la facture commerciale doit contenir une déclaration indiquant qu'il a été rempli et est annexé à la facture.

Distribution des documents

- 5. L'entrepreneur doit joindre les documents suivants au contenant d'expédition no 1 pour tous les envois, dans une enveloppe étanche portant la mention « Documentation Douane Canada » :
- (a) un (1) exemplaire de la FDC ou un (1) exemplaire de la facture commerciale, selon le cas;
- (b) un (1) exemplaire du certificat d'origine de l'ALENA (s'il y a lieu).
- 6. Le second exemplaire de chacun des formulaires susmentionnés doit être joint aux documents d'expédition.
- 7. Un exemplaire du certificat d'origine de l'ALÉCI doit être télécopié au 1-800-306-1811 ou envoyé par courriel à DCBSCustoms@forces.gc.ca. (C2608C, 16/07/12)
- 7.7 Cote de priorité entrepreneurs établis au Canada (C2801C, 16/05/11)- (seuil de \$50 000 US)
- 7.7 Cote de priorité entrepreneur des États-Unis (US) (C2800C, 28/01/13)- (seuil de \$50 000US)

8. Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit présenter des factures comportant les renseignements exigés à l'article 10 « Présentation des factures » de la clause 2010A (25/04/13), « Conditions générales – biens (complexité moyenne) ».

8.1 Distribution des factures

- 1. L'entrepreneur devra présenter ses factures sur son propre formulaire, qui devra contenir les renseignements suivants : la date; le nom et l'adresse du destinataire; le numéro d'article, la quantité, le numéro de pièce, le numéro de référence et une description; le numéro de contrat, les numéros de série et le numéro de référence du client. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- (a) l'original et une copie au destinataire;
- (b) une (1) copie à :

A la livraison, veuillez envoyer par couriel les copies de la facture et d'expédition à:

Sylvie.Beauchamp@tpsgc-pwgsc.gc.ca

W8485-152386/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-152386

419byW8485-152386

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Secteur des projets de défense et des grands projets Direction du programme d'achat d'équipements aérospatiaux Division de l'approvisionnement en logistique militaire – BY 5C2, Place du Portage, Phase III 11, rue Laurier. Gatineau (Québec) K1A 0S5

À l'attention de : Sylvie Beauchamp

Si vous ne pouvez faire parvenir la facture par couriel, veuillez l'envoyer par télécopieur au: (819) 997-0437

(c) une copie au:

Quartier général de la Défense nationale, Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (Ontario) K1A 0K2

À l'attention de : DOA 2-4-4

- 2. Le Canada n'effectuera de paiement que sur présentation de factures satisfaisantes et dûment appuyées sur les documents de sortie précisés ou tout autre document exigé en vertu du contrat.
- 3. L'entrepreneur ne doit pas présenter de factures avant d'avoir expédié les articles correspondants. (XH5001D, 13/12/99)
- **8.2 Paiements multiples (H1001C, 12/05/08)**
- 9. Contrat de défense (A9006C, 16/07/12)